



14 Août : le Secrétaire général proposera finalement télétravail ou congés. Mais la prochaine fois, devra-t-on payer notre employeur pour travailler ?

Nous avons été très surpris de l'envoi par la Mission de la communication interne la semaine dernière, d'un message inopiné concernant un projet de décision de fermeture exceptionnelle des sites des services centraux du ministère de la Culture le 14 août, imposant aux personnels d'être placés en congé annuel, en RTT ou de mobiliser leur compte épargne temps, en raison de travaux d'ampleur sur le RER B.

Vous avez été nombreuses et nombreux à contester ce projet de décision, alors que vous avez déjà subi la réorganisation de 2021, la période de COVID, les déménagements successifs liés à CAMUS, les suppressions de postes, la surcharge de travail, le manque d'actions pour améliorer le pouvoir d'achat, sans compter la fermeture à venir de la cantine pour 7 mois. Quel signal envoyé par la Ministre et son administration !

Ce projet de décision allait de surcroît à l'encontre de la déclaration du préfet de région Ile-de-France du 23 mai, qui précisait qu'il sera demandé de [généraliser un jour de télétravail pour la Fonction publique](#) le 14 août prochain.

Grâce à la mobilisation des organisations syndicales du ministère, le secrétaire général est revenu sur sa décision vendredi dernier et laissera aux personnels la possibilité de télétravailler ou de poser un congé/ARTT/CET le 14 août. Nous avons insisté pour que les agent.es dont les missions ne sont pas télétravaillables puissent être placé.es en autorisation spéciale d'absence (ASA), ce qui a été catégoriquement refusé, alors qu'on peut imaginer que le 14 août peu de personnels seront concernés par ces mesures.

Ce choix reste inéquitable et entraîne une inégalité de traitement entre les agent.es. En effet, ce sont souvent les agent.es de petites catégories qui ne peuvent pas télétravailler et qui se verront donc retirer un jour de congé. Nous demandons par conséquent à la hiérarchie d'organiser le travail pour que ces agent.es puissent regrouper leurs tâches télétravaillables sur cette journée.

D'autres jours de « fermeture exceptionnelle » seraient à prévoir dans les mois qui viennent et durant l'année 2024 en raison des Jeux olympiques. Cette situation risque donc de se renouveler.

Il nous faudra alors faire entendre collectivement à la Ministre et son administration que les personnels n'ont pas à payer à travers leurs congés ces fermetures exceptionnelles qui leur seraient imposées !

Paris, le 21 juin 2023